



## Association Romande des Intermédiaires Financiers

Rue de Rive 8 - Case postale 3178 - 1211 Genève 3  
Tél. 022 310 07 35 - Fax 022 310 07 39 - www.arif.ch - e-mail: info@arif.ch  
CHE-101.192.434 TVA

### **20<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2018** **Procès - verbal**

Date : Jeudi, 15 novembre 2018 à 17h00 heures

Lieu : Hôtel Métropole, 34 Quai Général Guisan, Genève

Présents : **30** membres présents ou représentés

Invités : Edouard Cuendet (Directeur, Genève Place Financière), Julie Udry (CCIG), Géraldine Badel Poitras (Gillioz Dorsaz & Associés), Didier de Montmollin (SRO SAV/SNV), Antonio Alves et Katharina Mayer (LGT Bank), Damien Repond et Patrick Cattin (BDO SA).

Excusés : Pierre Maudet (Conseiller d'Etat, Département de la sécurité et de l'économie), Nathalie Fontanet (Département des finances et des ressources humaines), David Hiler (Ancien président du Conseil d'Etat), Alexander Karrer (SIF), Riccardo Sansonetti (Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales), Stiliano Ordolli (MROS), Mark Branson, Christoph Kluser et Valérie Staehli (FINMA), Olivier Jornot (PG, MP Genève), Christian Coquoz (Cour de Justice), Jean-Luc Bacher (TPF), Juan Carlos Torres (CCIG), Josef Bollag, Guy Châtelain, Nicole Curti, Philippe Haener, Stéphanie Hodara, Jean-Claude Mathais, Philippe Perles et Jean-Marc Schwenter (Membres du Comité de l'ARIF), Jaques Vernet (président d'honneur), Michel Hottelier (UniGe), Blaise Matthey (FER-Genève), Martin Neese et Caroline Kindler (Forum des OAR et VQF), Rahel Hasler (OAR FSA-FSN), Olivia Bennaim-Selvi (OBS Law), Mark Barmes (Lenz & Staehelin), Carlo Lombardini et Olivier Wehrli (Etude PTAN), Claude Bretton-Chevallier (NOMEA), Julien Froidevaux (Piguet Galland & Cie SA), Andreas Hofmann (LGT Bank), Jean-Louis Jacquinod, Alexis Roussel (Chargés d'enquête de l'ARIF), Andreas Dekany (SWDS Avocats).

Président : Julien Blanc, Président du Comité

Procès-verbal : Norberto Birchler, Directeur

Le président ouvre l'assemblée à 17h10. Il rappelle que celle-ci a été régulièrement convoquée par lettre du 17 octobre 2018 adressée à tous les membres, et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) le 15 octobre 2018, soit 10 jours au moins avant sa tenue, conformément aux Statuts. L'ordre du jour de cette assemblée n'a pas été modifié depuis son envoi.

Un grand nombre de membres et d'invités ont excusé leur absence. Le président renonce à en donner la liste exhaustive. Il salue et remercie les membres et invités présents. Il signale que le nombre réduit de participants peut aussi s'expliquer par le fait que le Centre de droit bancaire de l'Unige a organisé aujourd'hui sa Journée de droit bancaire et financier.

#### **1. Approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du 9 novembre 2017 et du procès-verbal de l'AG extraordinaire du 8 mai 2018**

Le président rappelle que les procès-verbaux de ces assemblées ont été publiés sur le site Internet de l'ARIF. Ils sont approuvés à l'unanimité.

## 2. Rapport d'activité du Comité

Le Président fait un bref rappel des activités, l'essentiel ayant été publié dans le Rapport annuel disponible sur le site Internet de l'ARIF. Ce rapport synthétise les activités de l'ensemble des Commissions, du Bureau et du Comité, durant l'exercice 2017-2018. Il aborde aussi quelques questions d'actualité et présente les comptes annuels audités.

Au vu de l'évolution législative concernant la mise en œuvre des lois LFin/LEFin, la création d'un nouveau régime de surveillance auquel l'ARIF se prépare, et l'expansion des activités « FinTech », le Comité a poursuivi ses efforts sur ces importants dossiers, notamment en créant un groupe de travail qui analyse en profondeur les enjeux et les modalités d'application des futures ordonnances (OSFin, OEFin et OOS). Ce groupe de travail planche également sur la création de l'organisme de surveillance et sa demande d'agrément auprès de la FINMA. Il signale que le 4 décembre 2018, l'ARIF organisera une séance d'information à ce sujet.

Un autre groupe de travail a été créé, qui lui s'occupe de la problématique des membres (ou des candidats) actifs dans les FinTech. Il y a quelques années, l'ARIF avait renoncé à surveiller ces activités. Aujourd'hui, avec l'évolution actuelle de la *blockchain* et des FinTech, cette décision doit être repensée, ce qui explique la mise en œuvre de ce groupe de travail, qui s'est adjoint la collaboration d'un spécialiste renommé dans le domaine, M. Alexis Roussel.

## 3. Présentation des comptes

Andreas Fabjan, président de la commission de gestion, fait un bref commentaire sur les comptes, en détaillant quelques charges et revenus. Il fait remarquer que l'exercice se solde par un excédent net de recettes de CHF 169'101.76 qui s'explique. L'examen des comptes, en comparaison avec ceux de l'exercice précédent, fait apparaître une augmentation sensible des recettes, tant du point de vue des cotisations (augmentation du nombre de membres) que des cours de formation. Les dépenses sont maîtrisées, grâce notamment au contrôle des coûts très strict mis en place par le secrétariat.

A. Fabjan signale également que si l'année dernière la perception de la taxe OAR perçue par la FINMA a été bénéficiaire, cette année elle est largement déficitaire. En effet, l'ARIF avait abaissé de 15% à 10% le montant prélevé sur chaque cotisation pour couvrir cette taxe. L'augmentation des coûts de fonctionnement de la FINMA a bouleversé ce fragile équilibre.

Le Comité a proposé d'affecter CHF 150'000.- à la réserve libre et le solde du bénéfice au capital de l'association.

## 4. Rapports des réviseurs

M. Patrick Cattin, réviseur responsable de BDO SA, donne lecture des rapports concernant la révision statutaire des comptes et concernant le respect des prescriptions en qualité d'organisme d'autorégulation.

## 5. Approbation du rapport et décharge au Comité

Il n'y a pas de questions concernant les points précédents. Le président fait voter l'approbation des comptes et la décharge au Comité.

L'Assemblée générale approuve les comptes et donne décharge au Comité, à l'unanimité.

## 6. Elections statutaires

### Membres du Comité

Pour six membres du Comité le mandat arrive à échéance. Il s'agit de :

- Me Julien Blanc (élection pour un 7<sup>ème</sup> mandat)
- Dr. Josef Bollag (élection pour un 7<sup>ème</sup> mandat)
- M. Mark Brendow (élection pour un 6<sup>ème</sup> mandat)
- Me Andreas Fabjan (élection pour un 6<sup>ème</sup> mandat)
- Me Stéphanie Hodara (élection pour un 2<sup>ème</sup> mandat)
- M. André Mange (élection pour un 2<sup>ème</sup> mandat)

Les 6 candidats sont élus à l'unanimité.

Julien Blanc informe l'assemblée que M. Giulio Ronga, ancien vice-président et entré au Comité en 2000, a décidé de ne plus se représenter. Le président souligne les qualités de M. Ronga et salue son engagement sans faille pour l'ARIF. Il lui remet un cadeau de la part de l'Association.

Le Comité propose d'élire Me Géraldine Badel Poitras, dont la candidature est brièvement présentée par le président. Cette dernière est élue à l'unanimité.

## 7. Divers

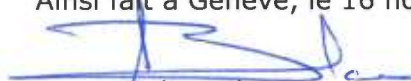
Julien Blanc signale que l'ARIF a signé un partenariat stratégique avec l'Institut supérieur de formation bancaire (ISFB) pour assurer la formation de ses gérants de fortune et les certifier SAQ. Ce partenariat a fait l'objet d'une conférence de presse le 17 septembre 2018, ainsi qu'une table ronde organisée à la FER avec la participation de Blaise Matthey.

Il remercie également son Comité et le secrétariat pour leur engagement.


Comme il n'y a pas d'autres divers, l'assemblée est levée à 17h35 et les participants sont conviés à un apéritif.

L'AG 2019 se tiendra le jeudi 7 novembre 2019.

Ainsi fait à Genève, le 16 novembre 2018.



Julien Blanc  
Président



Norberto Birchler  
Directeur